





COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'Assemblée des Départements de France et l'association nationale AGRILOCAL signent une Charte de partenariat pour développer les circuits alimentaires de proximité

Depuis 2013, année de la création de l'association nationale AGRILOCAL, les Départements ont souhaité développer le recours aux produits locaux dans les menus des restaurants collectifs. Le socle de cette stratégie : agrilocal.fr une plateforme d'achat en ligne qui permet de mettre en relation les producteurs et les acheteurs en préservant les règles des marchés publics. Aujourd'hui, 27 Départements sont membres d'AGRILOCAL. L'association comptera plus de 30 départements avant la fin 2016.

Ce vendredi 3 juin, dans les locaux de l'ESC à Clermont-Ferrand, Dominique BUSSEREAU, président de l'ADF, signe avec Jean-Yves GOUTTEBEL (président du Conseil départemental du Puy-de-Dôme) et André GILLES (vice-président du Conseil départemental de la Drôme), co-présidents de l'association nationale AGRILOCAL.fr, une Charte de partenariat pour développer les circuits alimentaires de proximité avec Agrilocal.

La promotion de l'agriculture de proximité est au cœur des préoccupations des Conseils départementaux que ce soit en faveur de l'aménagement du territoire ou dans l'exercice de leurs compétences à destination de la jeunesse et des personnes âgées.

La nouvelle charte de partenariat signée avec l'Assemblée des Départements de France permettra notamment :

- de mutualiser les opérations et les outils de communication à destination des Départements afin de les encourager à intégrer la démarche Agrilocal ;
- -d'organiser des journées d'information sur les résultats du partenariat.

Facile d'utilisation, agrilocal.fr permet en quelques clics à l'acheteur d'accéder aux offres proposées par les agriculteurs de son département en fonction d'un périmètre qu'il a lui-même défini via une carte dans un rayon de 10, 20, 30 km (etc.). Chaque producteur dispose d'une page personnelle afin de mettre en valeur ses produits et son entreprise.

En juillet 2013, l'intérêt de plusieurs départements français pour ce dispositif innovant et éthique débouche sur la création de l'association nationale AGRILOCAL.

Les objectifs de l'association sont :

- -permettre le développement, l'exploitation d'agrilocal.fr et promouvoir le dispositif auprès de nouveaux territoires ;
- -assurer la maintenance «mutualisée» du site et aider les utilisateurs à maîtriser le logiciel et l'assistance dépannage ;
- -constituer des bases de données acheteurs et producteurs et gérer ces bases pour les territoires concernés ;
- -animer le réseau, organiser des rencontres annuelles sur le thème des circuits courts et sur l'évolution du dispositif agrilocal.

A l'échelle départementale, les producteurs et acheteurs sont aidés dans leurs démarches pour favoriser le déploiement de la plate-forme pour la restauration collective.

Les utilisateurs sont accompagnés via des analyses et une assistance hotline.

Les responsables de l'association ont également pour mission d'entretenir les partenariats notamment avec les chambres consulaires et les organismes institutionnels.

Des outils techniques (calendrier de produits, fiches techniques, mercuriales de prix, etc.) et pédagogiques sont proposés via la plateforme Internet.

Les avantages d'AGRILOCAL.fr

Pour les producteurs locaux, c'est un soutien direct qui favorise les circuits courts et leur permet d'avoir un complément de revenu. La gratuité et la facilité d'utilisation de la plateforme les incitent à la tester.

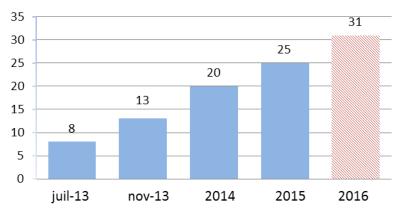
Pour les acheteurs, c'est un accès instantané à une base de données de producteurs locaux avec une fiche de présentation sur leur activité, c'est l'assurance de la traçabilité des produits, la facilité du processus de commande, le respect du code des marchés publics, une base de données évolutive car les fournisseurs doivent tenir à jour la liste des produits qu'ils proposent.

Pour le Conseil départemental, c'est relever le pari de mobiliser les acteurs de son territoire pour favoriser son développement durable, c'est marquer son soutien aux producteurs locaux et encourager la pratique des circuits courts, c'est disposer d'un outil qui réponde totalement aux exigences de la restauration collective et l'assurance pour les familles que leurs enfants, grands-parents (etc.) consomment des produits frais et de saison.

AGRILOCAL: les chiffres nationaux:

27 Départements adhérents :

Drôme, Puy-de-Dôme, Allier, Aude, Calvados, Cantal, Cher, Corrèze, Côtes d'Armor, Creuse, Doubs, Haute-Garonne, Haute-Saône, Hérault, Indre-et-Loire, Jura, Manche, Orne, Seine-Maritime, Vaucluse, Territoire de Belfort, Les Landes, Haute-Vienne, Ain, Lozère, Eure, Dordogne;



Calendrier de mise en œuvre des platesformes départementales et perspectives d'adhésion

704 acheteurs dont 363 collèges, 117 communes, 73 lycées, 69 maisons de retraite, etc.;

1 412 producteurs locaux référencés, plus de **10 000 consultations** lancées ; Un CA 2015 de **1,35 million d'euros** (multiplié par deux par rapport à 2014) Une commande moyenne mensuelle de plus de 105 000 €

360 T de produits alimentaires locaux commercialisés dont 98 % auprès des établissements scolaires.

Contacts presse

Conseil départemental du Puy-de-Dôme- Rachel CORRE - 06 75 07 80 38 <u>-rachel.corre@puy-de-dome.fr</u> Association nationale AGRILOCAL-Nicolas Portas - 04 73 42 20 98 – nicolas.portas@puy-de-dome.fr